

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2010

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 20 Novembre 2008 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la Poste OBLIGATAIRE SICAV TANIT, comprenant le bilan au 31 Mars 2010, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 17.036.259 dinars et un résultat net de la période de 87.895 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires arrêtés au 31 mars 2010 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations post-conclusion

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous avons procédé aux vérifications du respect par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette vérification nous formulons les observations suivantes :

1. La société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT emploie à concurrence de 12,68% de son actif en actions SICAV BH OBLIGATAIRE, soit 2,68% au-delà du seuil de 10% autorisé par l'article 29 code des organismes de placement collectif en matière d'emploi des actifs en titres émis ou garantis par un même émetteur.
2. L'actif de la société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT se compose dans une proportion de 100% de valeurs mobilières, soit 20% au-delà du seuil de 80% autorisé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition des actifs des OPCVM en valeurs mobilières.
3. La société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT emploie à concurrence de 16,90% de son actif net en actions SICAV BH OBLIGATAIRE et TUNISO EMIRATI SICAV, soit 11,90% au-delà du seuil de 5% autorisé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière d'emploi de l'actif net en actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Samir Labidi

BILAN
Au 31 Mars 2010
 (Unité : 1000 TND)

	<u>Notes</u>	<u>31/03/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
ACTIF			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	14 502,523	2 226,812
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		2 874,907	1 812,600
b - Obligations et Valeurs assimilées		11 627,616	414,212
c - Autres Valeurs			
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		2 533,736	3 689,502
a - Placement monétaires	3-3	2 533,367	2 527,228
b - Disponibilités	3-10	0,369	1 162,274
AC 3 - Créances d'exploitation		0,000	0,000
AC 4 - Autres actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		17 036,259	5 916,314
PASSIF			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-6	23,431	7,085
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	0,758	2,176
TOTAL PASSIF		24,189	9,261
ACTIF NET			
CP 1 -Capital	3-5	16 447,890	5 738,496
CP 2 - Sommes distribuables		564,180	168,557
a - Sommes distrib.des exercices antérieurs		0,000	0,000
b - Sommes distribuables de l'exercice		564,180	168,556
ACTIF NET		17 012,070	5 907,053
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		17 036,259	5 916,314

ETAT DE RESULTAT
 Période allant du 01 janvier au 31 mars 2010
 (Unité : 1000 TND)

	<u>Notes</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2010</u> <u>au</u> <u>31/03/2010</u>	<u>Période du</u> <u>06/07/2009</u> <u>au</u> <u>31/12/2009</u>
	3-2	38,072	19,124
a - Dividendes		0,000	12,669
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		38,072	6,455
c - Revenus des autres valeurs		0,000	0,000
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	44,106	41,815
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	(23,431)	(11,318)
<u>PR 3 - Autres produits</u>		0,548	0,095
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-9	(3,538)	(4,303)
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		339,866	123,144
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		(339,866)	(123,144)
* Variation des +/- values potentielles sur titres		2,842	4,147
* +/- values réalisées sur cession des titres		30,283	0,751
* Frais de négociation		(0,987)	0,000

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 janvier au 31 mars 2010
 (Unité : 1000 TND)

	<u>Période du</u> <u>01/01/10</u> <u>au</u> <u>31/03/10</u>	<u>Période du</u> <u>06/07/09</u> <u>au</u> <u>31/12/09</u>
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	55,757	45,413
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	2,842	4,148
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	30,283	0,751
d - Frais de négociation de titres	(0,987)	0,000
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>		
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	12 929,727	5 379,860
* Capital	12 519,500	5 253,900
* Régularisation des sommes non distribuables.	11,259	(10,862)
* Régularisation des sommes distribuables.	398,968	136,822
b - Rachats	1 912,605	523,718
* Capital	1 851,700	511,000
* Régularisation des sommes non distrib.	1,803	(0,959)
* Régularisation des sommes distribuables.	59,102	13,677
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a- En début de période	5 907,053	1 000,600
b - En fin de période	17 012,070	5 907,053
<u>AN 5 - Nombre de parts</u>		
a- En début de période	57,435	10,006
b - En fin de période	164,113	57,435

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31 / 03 / 2010

(Unité en Dinars Tunisiens)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont comptabilisés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises et non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille - titres

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2010 à 14.502.523,667 Dinars. L'état du portefeuille titre se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31-03-2010	% Actif	Note / Garantie
Titres émis par le Trésor	7.700	1000,000	7.906.844,029	46,41%	ETAT
BTA 5,50% mars 2019	7.700	1000,000	7.906.844,029	46,41%	ETAT
Titres émis par des sociétés		3.700.000,000	3.720.772,435	21,84%	
AMEN BANK SUB 2009 (A)	5.000	500.000,000	511.357,884	3,00%	A.Bank
BH 2009	5.000	500.000,000	505.713,500	2,97%	BH
CHO 2009	2.000	200.000,000	202.150,093	1,19%	BIAT
STB 2010-1 (B)	10.000	1.000.000,000	1.001.045,479	5,88%	STB
TUNISIE LEASING 2009-2	15.000	1.500.000,000	1.500.505,479	8,81%	BBB+
OPCVM			2.874.907,204	% Actif net	
SICAV BH OBLIGATAIRE	20.844	103,522	2.160.188,784	12,70%	-
TUNISO EMIRATI SICAV	6.868	103,394	714.718,420	4,20%	-
Total du portefeuille-titres			14.502.523,667		

Les entrées en portefeuille-titres qui ont été enregistrées pendant la période allant du 01-01-2010 au 31-03-2010, concernant la souscription aux emprunts obligataires « Amen Bank Subordonnée 2009 (A) », « BH 2009 », « STB 2010/1 » et « TUNISIE LEASING 2009-2 » pour un montant total de 3.515.399.316 Dinars ainsi que les souscriptions aux parts émises par la SICAV BH OBLIGATAIRE pour un montant total de 10.462.061,496 Dinar et les souscriptions aux parts émises par TUNISO EMIRATI SICAV pour un montant total de 710.111,786 Dinars.

Les sorties du portefeuille-titres qui ont été enregistrées concernent les rachats de parts d'actions SICAV BH OBLIGATAIRE et qui s'élèvent pour la même période à un total de 10.144.085,842 Dinars.

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **38.072,376 DT** au **31-03-2010**, et se détaillent ainsi :

Désignation	31-03-2010
Revenus de parts d'OPCVM	-
Revenus des BTA	20.773,318
Revenus des obligations	17.298,629
Total	38.072,376

3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2010** à **2.533.366,666 DT** se détaillant comme suit :

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31-03-2010	% actif	Emetteur	Garantie
Billet de trésorerie ST MOURADI	500.000	502.166,666	2,95%	ST MOURADI	BH
Billet de trésorerie SH El Kantaoui	2.000.000	2.031.200,000	11,92%	SH El Kantaoui	BH
	2.500.000	2.533.366,666	14,87%		

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste totalise au 31.03.2010 à 44.105 DT et représente le montant des intérêts courus sur les billets de trésoreries et les placements à terme :

Désignation	31-03-2010
Intérêts des placements à termes	11.197
Intérêts des billets de trésoreries	32.499
Intérêts des certificats de dépôts	408
Total	44.105

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2010
Capital initial constitué	
Montant	5.738.496
Nombre de titres	57.435
Nombre d'actionnaires	367
Souscriptions réalisées	
Montant (nominal)	12.519.500
Régularisation des sommes non distribuables	11.259
Nombre de titres émis	125.195
Rachats effectués	
Montant (nominal)	1.851.700
Régularisation des sommes non distribuables	1.803
Nombre de titres émis	18517
Autres effets sur le capital	
Moins values potentielles sur titres	2.842
Plus ou Moins values réalisés sur cession de titres	30.283
Frais de négociation	-987
Capital au 31 mars 2010	
Montant	16.447.890
Nombre de titres	164.113
Nombre d'actionnaires	1018

3-6 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2010** à **23.431,409 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31-03-2010
Rémunération du gestionnaire à payer	4.134,959
Rémunération du dépositaire à payer	19.296,450
Total	23.431,409

3-7 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2010** à **757,946 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31-03-2010
Etat retenues à la source	(3.079,864)
Honoraires du commissaire aux comptes	2.493,110
Redevances CMF à régler	1.300,367
TCL à payer	44,333
Total	757,946

3-8 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du distributeur et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de distribution et de gestion conclues par la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ». Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2010** à **34.749,091 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31-03-2010
Rémunération du gestionnaire	6.132,199
Rémunération du distributeur	28.616,892
Total	34.749,091

3-9 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les charges de pré-exploitation, la T.C.L ainsi que l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2010** à **3.537,422 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31-03-2010
Redevances CMF	4.088,135
Honoraires du commissaire aux comptes	2.493,110
Charges de pré-exploitation	475,060
Impôt et taxes et versements assimilés	219,261
T.C.L	283,626
Autres charges	281,230
Total	3.537,422

3-10 Disponibilités :

Ce poste enregistre les placements à termes, les dépôts à vue au niveau du compte courant, ainsi que les sommes à l'encaissement. Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2010** à **368,925 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31-03-2010
Dépôts à vue	368,925
Total	368,925